

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE2904

présenté par

Mme Mette, M. Berta et Mme Babault

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« , aux synergies entre les territoires ainsi qu'entre les États membres de l'Union européennes ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent contribuer aux synergies entre les territoires français et entre la France et ses partenaires de l'Union européenne. C'est ce que propose cet amendement.